

Vacances scolaires une prolongation de 3 semaines

P 3



Foire Artisanale et Culturelle du Togo

2016, 8ème édition Notsé du 01 au 11 septembre 2016

ALGÉRIE, BÉNIN, BURKINA FASO, CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, CONGO, GABON, GHANA, GUINÉE, MALI, NIGER, NIGERIA, SÉNÉGAL, ZIMBABWE

FATOGO THÈME : L'artisanat dans la marche vers l'émergence

EXPOSITIONS, CONFÉRENCES, ATELIERS PRATIQUES, CONCOURS, SOIRÉES RÉCRÉATIVES

+228 9370 04 60 / 96 75 00 92 - E-mail : fatogo@africatworld.com



Publi-reportage

Aperçu général sur les performances de l'Office Togolais des Recettes

P 8



LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0263 du Mercredi 31 Août 2016 - 250 F CFA / Etranger 1€

Prise de la pierre sacrée



La 354 e édition célébrée toujours dans la division P 2

La foire « ADJAFI »



5ème édition ouverte P 4

Subvention des championnats d'élite



15 millions pour la D1 et 5 millions pour la D2 P 7

Le sommet extraordinaire de l'UA sur la sécurité et la sûreté maritime...



...au cœur de la 3e réunion du Haut Conseil pour la Mer P 2

Gabon, Résultats de la présidentielle
Le suspens demeure...

Echec de l'APG et responsabilité de l'opposition



Jean Pierre Fabre plaide non coupable

P 2

Alerte Grippe aviaire Le gouvernement riposte par des mesures drastiques



Lors du dernier conseil des ministres, le gouvernement attirait l'attention des populations sur des cas de grippe aviaire au niveau d'Adetikopé et Adidogomé, deux banlieues nord de la capitale. On pourrait aujourd'hui pousser un ouf de soulagement et conclure que plus de peur que de mal. En tout cas au cours d'une conférence de presse vendredi dernier, le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique conjointement avec le ministère de la santé et de la protection sociale ont rencontré la presse. Après

avoir fait le point sur ce début d'épidémie vite maîtrisée, les deux ministères ont fait cas des mesures urgentes prises. Il s'agit de l'abattage de l'incinération et de l'enfouissement des cailles de pintades canards, œufs à couvrir. L'équipe envoyée a également détruit des intrants, du matériel de l'élevage ainsi qu'à la désinfection des lieux. Une surveillance est faite autour des foyers contaminés dans un rayon de 5 km pour le suivi. Au niveau de la capitale Lomé des équipes mobiles de surveillance sont dépêchées pour des collectes d'informations sur des éventuels cas de décès aussi bien à l'abattoir qu'au niveau des marchés de vente de volaille. Les mêmes mesures sont élargies aux frontières avec les pays voisins. Les deux ministères n'ont pas manqué d'en appeler à la vigilance des populations surtout dans la manipulation de la volaille et sa consommation. Après 2008 c'est la deuxième fois que le gouvernement sonne une alerte sur l'existence des cas de grippe aviaire.■

La Rédaction

Prise de la pierre sacrée La 354 e édition célébrée toujours dans la division

Demain 1er septembre le peuple Guin célébrera pour la 354e fois la prise de la pierre sacrée Ekpessosso. A quelques heures de cette cérémonie, le peuple Guin retient son souffle et pour cause, depuis quelques années, ce qui était censé être une fête de retrouvaille pour le peuple Guin est plutôt source de division et parfois d'affrontement entre les clans en crise de confiance depuis quelques années. Face à la situation délétère, les chefs traditionnels se sont réunis le 23 août dernier au palais du roi d'Aneho Ahuawoto Savado Lawson Zankli VII. Il a été décidé à l'issue de la réunion que la 354e édition eu égard aux différents problèmes devrait être célébrée dans la sobriété. Mais un autre communiqué signé des adeptes de Maman Koley, garant de la prise de la pierre annonce un déroulement de la cérémonie comme d'habitude. On est en face de deux positions



contradictoires pour une même cérémonie d'où la peur sur l'issue de la cérémonie demain à Glidji Batsomé. A l'allure où vont les choses, il n'est pas exclue qu'on assiste au remake de pluie de pierre comme ce fut le cas il y a quelques années. Jusqu'à quand le peuple Guin continuera par offrir ce spectacle désolant digne d'une autre époque ? On espère tout simplement que la cérémonie de la prise de la pierre sacrée retrouve son rayonnement d'antan pour le grand bonheur du peuple Guin fidèle à sa tradition.■

DM



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion
Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIALE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
La Colombe
Tirage
2000 exemplaires

Echec de l'APG et responsabilité de l'opposition Jean Pierre Fabre plaide non coupable

Le 20 août dernier, la classe politique a célébré de diverses manières les 10 ans de la signature de l'Accord Politique Global (APG). Dans un environnement politique caractérisé par le débat sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles il était de bon ton qu'un bilan soit fait de la mise en œuvre de cet accord historique qui a marqué la vie sociopolitique du Togo ces 10 dernières années. Il est avéré que la mise en œuvre des recommandations de l'APG n'a pas été faite dans la totalité et à ce jour, le reliquat de l'APG est la pomme de discorde entre pouvoir et opposition qui se rejette la balle sur la responsabilité du statu quo. Même si le pouvoir endosse une grande responsabilité dans l'échec de l'APG l'opposition n'est pas non plus exempt de tout reproche ; ce que d'ailleurs reconnaît certains acteurs de l'opposition à l'instar de Agbeyomé Kodjo. Dans une interview le président du parti OBUTS a déclaré : « nous avons manqué de stratégie, de vision prospective, de discernement politique, et de pragmatisme, car les conditions politiques d'aboutissement furent réunies en octobre 2014, mais notre extrémisme et



notre radicalité ont porté un coup d'arrêt à toute perspective de déboucher et ont mécaniquement tout compromis » un avis que ne partage pas du tout le leader de l'opposition. Dans une interview accordée au site savoir news Jean Pierre Fabre tient entièrement responsable le pouvoir en place « ces dix années ont été essentiellement marquées par le refus

obstiné du régime en place de mettre les réformes prescrites par l'APG... » a déclaré le président de l'Alliance Nationale pour le Changement(ANC). Et pourtant on se souvient que la première fausse note dans l'application de l'APG en 2006 venait de l'opposition et principalement de l'Union des Forces de Changement (UFC) dont Jean Pierre Fabre était le secrétaire général. Le parti de Gilchrist Olympio avait boycotté le gouvernement d'union dirigé par Me Agboyibo qui était censé mettre en œuvre les recommandations de l'APG. Faire entièrement porter le chapeau au pouvoir en place pourrait être assimilé à de la mauvaise foi. Jean Pierre Fabre qui perpétue aujourd'hui les méthodes de l'UFC d'hier doit se remettre en cause et reconnaître que de part son attitude caractérisée par l'extrémisme l'intransigeance il a contribué à l'enlisement politique du Togo. Il faudra revoir les méthodes du passé au risque de faire prospérer le statu quo car les mêmes causes risquent de produire les mêmes effets.■

P. Fabrice

Le sommet extraordinaire de l'UA sur la sécurité et la sûreté maritime au cœur de la 3e réunion du Haut Conseil pour la Mer

La 3e réunion du Haut Conseil pour la Mer tenue en fin de semaine dernière au nouveau palais de la présidence, a été une occasion pour les autorités togolaises de faire le point sur les préparatifs de l'organisation du très important sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique. Tous les aspects ont été abordés à travers un exposé du coordonnateur du sommet. Il s'agit de la logistique, du transport, de l'hébergement des 3000 délégués attendus à Lomé du 10 au 15 octobre prochain.

Sur le plan diplomatique, l'enjeu est de taille, le sommet de Lomé devrait accoucher d'une charte sur la sécurité maritime. Tout est pour le mieux selon le rapport fait par le chef de la diplomatie togolaise sur l'adhésion des Etats africains à ce projet de charte. Les représentations diplomatiques présentes pour la circonstance, ont salué les efforts du Togo dans l'organisation du sommet, que ce soit le représentant de l'Union Européenne, de l'Ambassade des USA ou celui de la France, les partenaires du Togo ont promis soutenir le Togo de diverses manières dans cette noble initiative à savoir

l'intérêt pour la sécurité sur les mers et les océans. Présidée par le chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé, la réunion a permis d'en savoir d'avantage sur les grandes lignes de la politique du Togo dans le domaine maritime. Il s'agit notamment du renforcement de la gouvernance maritime, du développement de l'économie bleue, de la protection durable de l'environnement marin et côtier sans oublier la promotion de la recherche, de la sensibilisation dans la connaissance du domaine maritime et du développement de la coopération internationale dynamique et diversifiée.

Les actes de piraterie et de brigandage sont toujours d'actualité même si le niveau de fréquence a diminué dans certaines zones. De sources proches du Bureau Maritime International, la piraterie est passée de 439 cas en 2011 à 246 en 2015.

Dans les eaux togolaises, les actes de piraterie et de vols à main armée connaissent une diminution : aucune attaque par exemple en 2015 contre 6 en 2011, 15 en 2012, 7 en 2013 et 2 en 2014. Cette diminution des attaques de pirates dans les eaux togolaises se justifie par les mesures prises pour une lutte efficace contre ces fléaux.



Qui tient la mer tient le commerce et par ricochet l'économie dit-on. Le Togo dispose d'un espace maritime et d'une zone lagunaire qui avoisine les 16 100 km² soit environ 30% de la surface du territoire national. A cet espace pourront s'ajouter d'autres tels que la Zone Economique Exclusive (ZEE), ou celle correspondant à l'extension du plateau continental auxquels le Togo prétend. L'espace maritime togolais offre diverses opportunités au pays. De sources proches de l'Organisme National chargé de l'Action en Mer (ONAEM), la desserte maritime au cours du 1er semestre 2015 s'est accrue

de 48,7% par rapport à 2014. On parle de 613 navires contre 490 qui ont mouillé les eaux togolaises. Les mêmes sources précisent que les autres indicateurs de croissance sont de l'ordre de 161% pour le trafic de conteneurs, 444% pour le transbordement contre -7,9% pour le transit. Selon le Port Autonome de Lomé les espaces maritimes togolais offrent une garantie de sécurité, ce qui explique l'affluence des navires en transit soit environ 70 navires au mouillage en moyenne par jour dans les eaux togolaises. Les statistiques relatives aux navires dans les eaux territoriales entre 2015 et 2016 illustrent une

augmentation impressionnante du nombre de navires qui fréquentent nos eaux : 2423 à la période de janvier à juillet 2015, et 2307 de janvier à juillet 2016. Des chiffres nettement supérieurs à ceux de 2011 où les navires enregistrés variaient de 100 à 500 navires.

A l'insécurité maritime, s'ajoutent d'autres fléaux notamment la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. C'est une préoccupation dans le golfe de Guinée, un fléau difficile à contrôler faute de cadre juridique approprié. La perte sur le plan économique est immense. La conférence internationale sur les mers et les océans tenue aux USA en 2014 estimait environ 370 millions de dollars les pertes que représente la pêche illicite.

L'immigration clandestine par voie maritime, le trafic des stupéfiants, les trafics illicites de tous genres, la pollution marine et la problématique de gestion des déchets des navires dans l'espace maritime font partie d'autres fléaux. La conférence de Lomé qui va déboucher sur l'élaboration d'une charte pourra contribuer à relever d'énormes défis s'agissant de la sécurité de nos mers et océans. ■

PF

Vacances scolaires une prolongation de 3 semaines

La reprise des cours dans tous les degrés d'enseignement aura plutôt lieu le 17 octobre prochain c'est une décision du ministère des enseignements primaire et secondaire et de la formation professionnelle tombée il y a 48 heures. Préalablement prévue pour le 26 septembre la rentrée scolaire 2016-2017 est repoussée pour des raisons liées à l'organisation du prochain sommet extraordinaire de l'UA prévue du 11 au 15 octobre à Lomé. « Afin de créer les conditions idoines pour une bonne organisation et une réussite totale de ce grand événement le gouvernement décide reporter la rentrée scolaire 2016-2017... » Pouvait-on lire

dans le communiqué signé du ministre. Les élèves ont ainsi droit à une prolongation des vacances scolaires de près de trois semaines.

Il faut dire que le monde scolaire a été habitué à des reports de la rentrée scolaire une pratique qui a cessé depuis deux ans. La prochaine rentrée scolaire ne s'annonçait pas sous de bons auspices plusieurs revendications des syndicats des enseignants font craindre une perturbation des cours dès la rentrée scolaire. Entre autre revendications, le versement des primes de bibliothèque et de rentrée dont les enseignants souhaitent le versement avant la rentrée.



Il s'agit d'une prime de 150 mille francs CFA versée à chaque enseignant à la veille de chaque rentrée scolaire. Cela

coûte au gouvernement une somme totale d'environ 6 milliards de francs chaque rentrée. Aux dernières nouvelles, le gouvernement envisage émettre cette prime qui sera désormais versé mensuellement soit environ 12500 f par mois au lieu de 150 000 f par an. Une offre d'ailleurs rejetée par les syndicats des enseignants. Nous espérons que cette prorogation de la date de la rentrée permettra au gouvernement et aux syndicats de trouver un terrain d'entente avant la date du 17 octobre nouvelle de la reprise des cours. ■

Dick Mensah

La foire « ADJAFI » 5ème édition ouverte Vendredi

L'aire de sport du lycée Agoè-Nyivé Labrite depuis le vendredi 26 août dernier ce jusqu'au 12 septembre la 5ème édition de la foire « ADJAFI », la foire des jeunes entrepreneurs. L'ouverture solennelle de cette nouvelle édition a eu lieu dans l'après-midi de ce même vendredi en présence de Madame la ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, des représentants des organisations internationales, du préfet du golfe, des chefs traditionnels et autres invités.

La foire « ADJAFI » qui pour les éditions précédentes visait uniquement à rendre visible les talents et innovations des jeunes togolais s'est muée en un carrefour sous régional. Pour preuve, cette présente édition a ouvert ses portes aux jeunes entrepreneurs de la zone UEMOA en l'occurrence du Bénin, du Niger, du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire. Placée sous le thème « la compétitivité des entreprises de jeunes dans l'espace UEMOA », elle s'est fixée pour objectif de promouvoir l'esprit de compétitivité et de solidarité entrepreneurial chez les jeunes chefs d'entreprises dans la perspective du renforcement de l'intégration économique au sein de ladite sous-région.

L'agenda des manifestations de la



présente foire prend en compte d'une part la célébration de la cinquième édition mais surtout l'ouverture sur la zone économique de l'UEMOA. C'est pourquoi une semaine a été dédiée à l'UEMOA. Cette semaine a été ouverte le samedi suivant avec une conférence inaugurale animée par le professeur Damien Agbodji, doyen de la FASEG de l'UL. Elle prend fin le 1er septembre. La deuxième semaine sera consacrée à l'émergence et au développement et aura pour but de présenter les différents mécanismes, projets et programmes mis

en place par le gouvernement togolais pour accompagner les jeunes entrepreneurs. Il y aura également une table ronde des organisations des jeunes entrepreneurs présidée par la CCIT, une journée Togo propre, deux journées dédiées aux opportunités d'affaires dans le secteur agricole et deux journées à l'honneur de l'emploi des jeunes dont le « jeudi j'ose » en partenariat avec le FAIEJ. En outre, à cette même semaine se dérouleront les finales du « panier vert » qui récompenseront, la meilleure recette de cuisine à base de produit

locaux et du « pépite d'or » le challenge inter-école de talents entrepreneuriaux.

Madame Victoire Tomégah Dogbé, ministre du développement à la base a lors de son discours d'ouverture a salué l'agence MaxKom pour cette initiative et lui a assuré de la volonté du gouvernement à l'accompagner. « Je félicite et encourage vivement l'agence MaxKom pour avoir su porter cette initiative à un niveau aussi élevé. Je réitère notre détermination à les accompagner et à nous tenir à leur côté de façon dynamique et permanente » a-t-elle laissé entendre.

Komlan Marius Maxime Minasséh, DG de l'agence MaxKoma pour sa part a témoigné sa gratitude à tous les sponsors qui ont voulu les accompagner pour cette 5ème édition de la foire ADJAFI. Pour lui c'est en partie grâce à eux que la foire parti de 85 exposants et 60000 visiteurs en 2012 à 202 exposants et 104 000 visiteurs en 2015.

Cette cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par la coupure solennelle du ruban par la ministre Victoire Dogbé suivie de la visite des stands par tous les officielles. Notons pour finir qu'environ 200 jeunes entrepreneurs togolais et de la sous-région prennent part à cette édition de la foire ADJAFI acte 5. ■

Alain Tchédre

Le Salon International des Savoirs Traditionnels et Bioéconomiques prend fin aujourd'hui

Il a été ouvert depuis le 22 août dernier ce, jusqu'à aujourd'hui, un salon international des savoirs traditionnels et bioéconomiques (SISTRA-BIOECO). Organisé autour du thème « contribution des scientifiques à l'innovation et à la promotion du modèle de croissance bioéconomique », ce salon est une initiative du Centre Omnithérapeutique Africain (COA) et regroupe deux manifestations à savoir un colloque scientifique et un espace d'exposition des produits et savoir respectant l'environnement, la biodiversité, la biodégradabilité, la santé...etc. la cérémonie solennelle d'ouverture a connu la présence de l'ancien ministre Sémodji représentant le chef de l'Etat, du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, les représentants du système des Nations Unies, les représentants du corps diplomatique ainsi que les professeurs hôtes du SISTRA.



Les objectifs visés par le SISTRA BIO-ECO est de promouvoir un système de santé adapté aux réalités africaines dans un cadre d'interdisciplinarité, de contribuer à consolider la coopération sur le plan national et international visant à promouvoir la réalisation de projets bio-économiques basés sur des inventions compatibles avec la sauvegarde de la planète et à renforcer la prise de conscience universelle d'un

nécessaire changement de cap de la production et de la consommation aussi bien au niveau industriel qu'au niveau des citoyens.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Pr Nicoué Broohm lors de son discours d'ouverture a souligné qu'aujourd'hui les gouvernements font des efforts dans ce sens mais beaucoup reste à faire : « ces dernières années, toutefois, les décideurs

orientent les axes de développement durable dans une approche bio-économique, à même de produire dans le respect des écosystèmes ». En effet a-t-il poursuivi « des avancées scientifiques et technologiques récentes et l'intérêt porté à des savoirs et pratiques autochtones nous amènent à revisiter les sciences héritées de la tradition pour répondre aux besoins actuels et futurs dans un environnement

propre et sain.

L'ambassadeur d'Allemagne au Togo a pour sa part salué les bonnes relations qui existent en son pays et le Togo ces derniers temps marqué surtout par la visite du chef de l'Etat en Allemagne en juin passé. Il a en outre émis le vœu que ces relations se renforcent aussi entre les sociétés civiles des deux nations et qu'ils aient aussi des échanges culturelles et scientifiques.

Le Directeur du COA, Pr Eklugadégbéku a pour sa part salué les efforts du gouvernement pour préserver la santé de sa population. Il a par la même occasion invité tout le monde à apporter sa pierre pour la préservation de l'environnement.

Cette cérémonie d'ouverture a été clôturée par la visite des stands d'exposition des produits. ■

Alain Tchédre

Les disparités entre les genres coûtent à l'Afrique subsaharienne 95 milliards de dollars US par an

Les disparités entre les genres coûtent quelque 95 milliards de dollars US par an en moyenne à l'Afrique subsaharienne et ont culminé à 105 milliards de dollars de pertes en 2014 (soit 6 % du PIB régional), compromettant de ce fait les efforts du continent en faveur d'un développement humain et d'une croissance économique inclusifs. C'est ce qui ressort du Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique, publié dimanche dernier par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

« Si l'on parvient à combler les écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, dans l'éducation, dans la santé et dans d'autres domaines, alors il sera possible d'accélérer l'éradication de la pauvreté et de la faim », a déclaré l'Administrateur du PNUD Helen Clark lors de la cérémonie de lancement du rapport, auquel assistait le Président du Kenya Uhuru Kenyatta, en marge de la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD VI).

« L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont une cause juste, et un impératif pour le développement », a-t-elle affirmé.

Le rapport du PNUD analyse les facteurs politiques, économiques et sociaux qui entravent la promotion de la femme en Afrique et propose des politiques et des mesures concrètes pour combler l'écart entre les genres. Il s'agit notamment de corriger la contradiction entre la législation et la pratique afin de passer d'une égalité des genres juridique à une égalité de fait, de rompre avec les normes sociales préjudiciables aux femmes et de transformer les cadres institutionnels discriminatoires, en vue de garantir la participation économique, sociale et politique des femmes.

Le coût des inégalités entre les genres

Des obstacles structurels profondément enracinés tels que la répartition inégale des ressources, du pouvoir et des richesses, associés à des institutions et des normes sociales qui perpétuent les inégalités, freinent les Africaines, et le reste du continent avec elles. D'après le rapport, une augmentation de 1 % de l'indice d'inégalité de genre contribuerait à réduire l'indice de développement humain (IDH) d'un pays de 0,75 %.

L'IDH est une mesure synthétique qui évalue les progrès moyens accomplis dans les dimensions clés du développement humain : vivre longtemps et en bonne santé, être instruit(e) et jouir d'un niveau de vie convenable.

Si le continent comble rapidement l'écart entre les genres en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire, les Africaines affichent un niveau de développement humain équivalent à 87 % seulement de celui des Africains, qui s'explique par trois raisons principales : un taux de scolarisation moins important dans l'enseignement secondaire, une moindre insertion dans la population active et un niveau de mortalité maternelle élevé.

Même si 61 % des Africaines travaillent, note le rapport, elles n'en sont pas moins victimes d'exclusion économique, car le travail qu'elles effectuent est sous-payé, sous-rémunéré, et dépend le plus souvent du secteur informel.

Les femmes en Afrique occupent 66 % des emplois dans le secteur informel non agricole et ne gagnent que 70 cents pour chaque dollar gagné par un homme. Seulement 7 à 30 % des entreprises privées sont dirigées par une femme.

En particulier, le rapport estime que les pertes économiques totales annuelles dues aux écarts entre les genres sur le marché du travail depuis 2010 atteignent 95 milliards de dollars US en moyenne en Afrique subsaharienne, culminant à 105 milliards de dollars en 2014, soit 6 % du PIB régional.

Les normes sociales sont un obstacle évident aux progrès des Africaines, limitant le temps qu'elles peuvent consacrer à leur éducation et à un travail rémunéré, et les empêchant d'accéder à des ressources économiques et financières. Par exemple, dans 71 % des cas, ce sont les femmes qui vont chercher de l'eau, une tâche à laquelle elles consacrent, collectivement, 40 milliards d'heures par an. Et elles sont moins nombreuses que leurs concitoyens hommes à détenir un compte bancaire ou à accéder au crédit.

De même, la santé des Africaines pâtit considérablement de pratiques néfastes telles que le mariage précoce ou la violence physique et sexuelle, sans oublier une mortalité maternelle élevée - les femmes les plus exposées étant celles en âge de procréer. Selon le rapport, une augmentation de 1 point de

pourcentage du taux de natalité chez les adolescentes entraînerait une hausse du taux général de mortalité chez les femmes adultes d'environ 1,1 point de pourcentage.

« Si les disparités actuelles entre les genres persistent, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine resteront un vœu pieu et ne pourront pas se concrétiser », a déclaré le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD Abdoulaye Mar Dieye. « Comblé cet écart entre hommes et femmes mettrait non seulement l'Afrique sur la voie d'une croissance économique à deux chiffres, mais contribuerait également de façon décisive à la réalisation de ses objectifs de développement ».

Axes de réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes

La résorption des inégalités entre les genres exige une approche impliquant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, en tenant compte des liens établis entre le bien-être social des femmes et les opportunités économiques qui s'offrent à elles pour mener une vie plus productive.

Le rapport propose quatre axes stratégiques pour renforcer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes : l'adoption de réformes juridiques ; le renforcement des capacités nationales en vue d'accélérer l'implication des femmes dans la prise de décisions ; l'adoption d'approches multisectorielles destinées à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; et l'accélération de l'accès des femmes aux droits de propriété et de gestion des ressources.

Il préconise en outre six mesures visant à accélérer la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et, par extension, l'atteinte des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 :

- Adopter l'égalité des genres comme un prisme stratégique structurant la planification et la mise en œuvre de tout programme de développement, afin que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes deviennent délibérément des éléments de conception intrinsèque ;
- S'attaquer directement aux normes sociales néfastes : les dirigeants africains ne peuvent plus s'exonérer de leurs responsabilités. C'est à eux qu'il revient de lutter contre les normes sociales

préjudiciables de manière directe et sans équivoque ;

- Inscrire l'égalité des genres parmi les priorités des plans et des budgets, afin d'écarter les décisions politiques et économiques de courte vue et d'associer plutôt les priorités immédiates à une vision à long terme dessinant une trajectoire de développement plus inclusive et plus responsabilisante ;

- Veiller à l'adaptabilité des institutions nationales, pour qu'elles mettent en place un cadre social solide, proactif et responsable en vue d'élaborer des politiques, d'assurer le suivi de leur mise en œuvre et de les adapter en fonction des données et de l'évolution des besoins de la société ;

- Valoriser les données pour améliorer la prise de décisions et effectuer les changements stratégiques et les corrections intermédiaires nécessaires en connaissance de cause. Il est essentiel de ne pas se limiter à une ventilation des données à l'échelle nationale pour pouvoir évaluer l'impact au niveau régional et local ;

- Faire appel à la coopération Sud-Sud et régionale afin de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des initiatives axées sur la problématique hommes-femmes en vue d'un partage intersectoriel des outils, stratégies et expériences.

La réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes est impossible sans alliances entre les acteurs du développement : pouvoirs publics, société civile, secteur privé et autres partenaires de développement.

Dans cette perspective, le rapport propose deux grandes initiatives : la création d'une banque africaine d'investissement pour les femmes et la mise en place d'un label de certification « égalité des genres » pour promouvoir les principes d'égalité entre hommes et femmes sur le lieu de travail.

Le rapport indique clairement que les pays qui investissent en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes obtiennent de meilleurs résultats sur le plan du développement humain. Pour garantir la croissance inclusive de l'Afrique, il est essentiel que la moitié de la population du continent - les femmes et les filles - puisse être des moteurs de transformation. ■

Source PNUD

Le Togo ambitionne porter le taux de couverture forestière nationale à 30% d'ici 2050



Le Togo pourra-t-il réellement porter son couvert végétal à 30% d'ici 2050 ? En tout cas au ministère de l'environnement et des ressources forestières, on y croit fermement et on n'hésite pas à tendre la main à toute aide qui viendrait dans ce sens.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de reboisement au Togo, un atelier technique de validation des études thématique a été organisé. Dénommé projet TCP/TOG/3502 « Appui à la formulation et à la mise en œuvre du programme nationale de reboisement au Togo, cet atelier est initié par le ministère de l'environnement et des ressources forestières en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation (FAO) et ce pour 2 jours (29 au 30 août.). L'objectif est d'examiner et de valider des documents techniques à savoir : celui portant sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale ; celui qui a trait à la

recherche forestière et au reboisement et enfin celui du cadre juridique et institutionnel du reboisement.

Pour Djiwa Oyetunde représentant du FAO, cette rencontre se situe dans le contexte de renforcement de la planification des activités de reboisement du Togo. « Il vise à conduire des études approfondies sur les contraintes et opportunités liées au reboisement sur le plan national afin de formuler un programme national de reboisement. Ce projet financé par le FAO à hauteur de 316000 USD pour la période 2015-2017 a été officiellement lancé le 20 juillet 2015 à Lomé » a-t-il ajouté.

Présent à l'ouverture de cet atelier, le Secrétaire Général du ministère de l'environnement a déclaré que le taux annuel de déforestation du Togo reste l'un des plus élevés de la sous-région. « Le projet des 5000 hectares à reboiser par an jusqu'en 2015 et 10000 par an au-delà de 2015 reste faible. Le rapport du FAO en 2014 montre que le taux d'emploi généré par le bois est à 4,8% de la main d'œuvre alors que 85% de la population utilise le bois comme source d'énergie. »

Au cours de cet atelier, il a été signé une convention de financement de 21 millions entre le FAO et 4 ONG identifiées comme accompagnateurs de la communauté. ■

Keyewa

Remise officielle de chèques et kits



Dans le cadre de la journée internationale de la jeunesse célébrée chaque 12 août de l'année le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, a procédé à la remise de chèques aux associations de jeunes couplée de la remise de kits aux jeunes formés dans les centres de jeunes. Cette cérémonie qui s'est déroulée à la maison des jeunes d'Amadhomé, s'inscrit dans le cadre des activités marquant la célébration de la journée internationale de la jeunesse.

Il s'agit de 6 associations ancrées dans l'éducation, la santé et l'environnement dont 3 masculines et 3 féminines sur les 32 qui ont bénéficié de ces chèques. Ces associations bénéficiaires sont celles dont les projets ont été retenus pour recevoir un financement. Au niveau des associations féminines, la première a bénéficié d'un chèque de 1300.000 FCFA et la troisième de 960.000 FCFA. Du côté des hommes, la première association 1200.000 FCFA et 752.000 pour la troisième. Soit un coût global de 6 million de francs CFA

Outre cette remise aux associations s'en est suivie celle des kits aux jeunes formés

dans les centres et maisons de jeunes. Ainsi 45 jeunes formés ont reçu des kits composés de matériels et d'équipement d'un montant de 11 millions de francs. Là encore, cette remise de matériels a retenu 6 corps de métiers comme la couture, la coiffure, la maçonnerie, la menuiserie, de la forge et la mécanique auto.

Plusieurs personnalités ont pris part à cette cérémonie dont le ministre de la communication et le représentant de l'UNFPA. Après avoir rappelé le contexte de la célébration de la journée internationale de la jeunesse, le ministre de la communication a laissé entendre que ce geste ne consiste pas seulement à encourager les structures associatives mais à valoriser leur dynamique. De son côté, le représentant de l'UNFPA a relevé l'importance des jeunes au sein de la population. Pour lui, la contribution des jeunes est indispensable dans l'atteinte des ODD. Il a rappelé par ailleurs que l'appui financier de l'UNFPA fait partie des plans de coopération que l'institution entretient avec le gouvernement Togolais. ■

Keyewa

Vers de nouvelles réformes des universités publiques du Togo

Lors de l'ouverture de la 5e édition du SIALO, le discours du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Nicoué Broohm n'est pas passé inaperçu. Et d'aucun se demande si les frais de scolarité sont en passe d'être doublés ou triplés d'ici les années à venir.

En effet invité au SIALO, le ministre Nicoué Broohm a laissé entendre ce qui suit. «Les ressources propres des universités se résument quasiment à la perception des frais d'inscription. Chacun doit bien reconnaître que les 22 000 francs qu'elles perçoivent au maximum pour un étudiant qui



cherche à valider la totalité des crédits possibles annuellement ne permettent pas aux responsables de ces universités de répondre à toutes sollicitations pour l'équipement des laboratoires ou l'achat de matériel d'expérimentation..... ».

Toujours dans sa logique, le ministre a déclaré que l'appel aux partenaires techniques et financiers est dispensable toutefois cette aide n'est que ponctuelle.

Pour le ministre de l'enseignement supérieur, il faut trouver les moyens pour

permettre aux universités publiques de s'adonner à des activités de recherche, à la quantité de production scientifique ou encore de donner toute sa place dans les laboratoires de l'université à la recherche orientée vers l'accroissement de richesse du pays..... cités en amont lors de son discours. Selon le Ministre, le Togo doit désormais compter sur lui-même. Ce qui sous-entend donc un sacrifice qui ne dit pas son nom.

Pour ce faire, Broohm semble apporter de l'eau à son moulin d'où cette réponse de sa part « C'est à nous qu'il revient

d'instaurer les mécanismes pérennes pour développer nos institutions d'enseignement supérieur et les mettre en capacité de répondre aux attentes non seulement des étudiants mais aussi de la société togolaise dans son ensemble ».

Même si nulle part ailleurs il n'a été mentionné une quelconque augmentation des frais de scolarité, les intentions du ministre sont claires. Il est impératif de trouver les moyens adéquats pour des universités plus modernes. D'où de nouvelles réformes. ■

Kabey

Finale Miss Togo 2016

Kokoè Balbina d'ALMEIDA élue reine de la beauté togolaise édition 2016

Le samedi 27 août dernier s'est déroulée au palais de congrès de Lomé l'élection de la Miss Togo édition 2016. Des 20 prétendantes à la couronne de Miss Togo de cette année, c'est mademoiselle Kokoè Balbina d'ALMEIDA, 20 ans, 1,82m pour 71kg, étudiante en journalisme en France qui a le plus fasciné le jury après les trois épreuves à savoir le passage en maillot de bain surnommé tenue de vérité, l'interview préparée et la fastidieuse épreuve de question au choix portant sur la thématique de l'environnement.

L'objectif fixé par la commission nationale Miss Togo est de parvenir après l'étape de l'élection des miss régionales à

élire la miss Togo toujours sur les critères de l'apparence physique, notée après leur sortie en maillot de bain puis en tenue de ville, leur maîtrise des danses traditionnelles appréciées après leur prestation des danses folkloriques du terroir et surtout leur niveau de maîtrise de la langue française jaugé par l'interview préparée et la redoutable épreuve de question au choix.

Après leur passage en tenue de vérité, de ville et l'interview préparée douze candidates ont été retenues pour la seconde et ultime étape. C'est donc après l'examen de l'interview au choix que le jury a délibéré portant son choix sur le dossard N°8



Kokoè Balbina D'ALMEIDA avec pour 1ère dauphine Kokoè Brenda KANKOUE-AHO, 2ème dauphine Stéphanie Ella BLANDEYE. La 4ème et la 5ème place a été respectivement occupée par Akouvi Sandra

AGAGAH et Leila Gloria SAWADOGO.

Mlle Kokoè Balbina D'ALMEIDA devient la 22ème Miss Togo succédant ainsi à Gaëlle Yayra ADZOH. Elle a choisi comme projet de mandat de mener le

même combat que sa précédente c'est-à-dire d'œuvrer pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes. La cérémonie a pris fin avec une conférence de presse suivie de la remise symbolique des prix à la miss et ses deux dauphines par les principaux sponsors.

De l'avis de plusieurs spectateurs que notre équipe de reportage a interviewé le jury a été impartial mais d'aucuns déplorent le fait que ce soit une candidate de la diaspora qui soit élue comme Miss Togo comme fut le cas de la première édition sanctionnée par l'élection de Nathalie MONTGOLFIER comme Miss Togo.■

Alain Tchédre

Subvention des championnats d'élite

15 millions pour chaque club de D1 et 5 millions pour chaque club de D2



Le colonel Guy Akpovy, président de la Fédération Togolaise de Football (FTF) avait indiqué lors du congrès ordinaire de l'institution le 20 août dernier que les clubs de football de Première et de Deuxième Division bénéficieront d'un appui financier considérable du gouvernement et de la fédération pour le démarrage des championnats nationaux de la nouvelle saison.

Le montant de la subvention est désormais connu. En effet, au cours d'une formation organisée par la Fédération Togolaise de Football (FTF) à l'intention des journalistes sur les nouvelles règles qui régissent le football hier au siège de l'institution, le colonel Guy Akpovy a fait part du montant de

cette sensible augmentation annoncée.

Les 14 clubs de D1 bénéficieront chacun d'une subvention de 15 millions dont 3 en bonus pour les différents déplacements qu'ils auront à effectuer. Avant, ils recevaient 10 millions. Pour les clubs de 2e Division, le montant est de 5 millions pour le championnat. Cette subvention était de 3 millions avant. Cet apport financier permettra aux différents clubs d'amortir les dépenses durant le championnat, de revoir à la hausse les primes et salaires des joueurs et des différents staffs techniques.

Pour finir, notons que le championnat de D1 démarre le 11 septembre prochain et que celui de D2 est prévu pour démarrer le 28 septembre prochain.■

La Rédaction

Les Eperviers du Togo affutent leurs armes contre le Djibouti ce 4 Septembre

Le 04 Septembre prochain, les Eperviers du Togo jouent leur dernier match contre le Djibouti comptant pour la qualification à la CAN Gabon 2017. Après son nul héroïque contre le Libéria lors de l'avant dernière journée, les poulains de Claude Leroy ont encore du pain sur la planche car la chance pour la qualification s'avère très mince. Quelles sont les chances de qualification du Togo dans un groupe dominé par la Tunisie et le Libéria avec 10 points chacun ? Avec ses 8 points, le Togo en troisième position devance son adversaire prochain le Djibouti qui prend la queue du groupe avec 0 point.

Le Togo doit espérer un nul entre la Tunisie et le Libéria et faire un carton plein face au Djibouti (victoire avec au moins dix buts d'écart) afin de passer en tête du groupe. Situation très improbable mais pas impossible.

Pour se hisser à une place de meilleur deuxième, le Togo doit d'office battre le Djibouti avant de procéder aux calculs par confrontations lointaines avec les 2èmes de chaque poule. D'abord dans sa poule, il faut que le match Tunisie-Libéria ait obligatoirement un vainqueur au moment où le Togo aura 11 points.



En outre, la qualification du Togo dépendra alors de 3 situations complexes: Défaite répétée du Bénin (Poule C) en commençant à domicile, défaite du Burkina Faso (Poule D) ou du Botswana à domicile et défaite ou nul du Cap vert (Poule F) à domicile. La réalisation de deux de ces trois situations propulserait le Togo au rang des pays qui prendront part à cette fête du football en 2017 au Gabon.

Pour l'instant, retenons que les équipes qualifiées sont : Algérie, Cameroun, Egypte, Gabon, Ghana, Guinée Bissau et le Sénégal. Sont éliminés avant la dernière journée : des pays comme le Nigeria, la Guinée, l'Afrique du Sud, le Congo.■

DM

Aperçu général sur les performances de l'Office Togolais des Recettes

L'Office Togolais des Recettes, né de la volonté du Gouvernement de maximiser et de sécuriser la collecte des recettes publiques, est opérationnel depuis janvier 2014. L'OTR a depuis lors engagé des réformes dans le souci d'offrir des services de qualité aux contribuables, d'une part, et de lutter efficacement contre la fraude et la corruption, d'autre part.

Plus de deux ans et demi d'activités après, le bilan est plus que satisfaisant et l'OTR dans sa politique de transparence se doit de partager les informations avec le public comme il le fait périodiquement avec la presse, principal partenaire pour sa communication.

Les performances de l'Office Togolais des Recettes toujours au-delà des objectifs assignés

L'Office Togolais des Recettes, depuis son opérationnalisation en 2014, a toujours dépassé les objectifs budgétaires qui lui sont assignés par le Gouvernement. En effet, par rapport aux objectifs de 2014 et 2015, il a enregistré respectivement des taux de réalisation de 110% et 107% malgré les défis et contraintes liés à la mise en route des réformes.

Les recouvrements de l'OTR en constante augmentation d'année en année

Les recettes collectées par l'OTR sont en perpétuel accroissement avec un rythme relativement constant. Entre 2013 et 2015, les recettes fiscales ont connu une hausse de 27,9%. Si le taux d'accroissement des recettes entre 2013 et 2014 a été de 13,5%, la hausse enregistrée entre 2014 et 2015 est de 12,7%

En se référant aux recettes collectées au cours des premiers semestres, on note une hausse de 32,5% sur la période 2013-2016.

En effet, après un faible accroissement entre 2013 et 2014, les recouvrements de recettes budgétaires aux premiers semestres ont connu des accroissements très significatifs en 2015 et en 2016, soit respectivement 12,4% et 17,2%.

Les recettes liquides de plus en plus importantes

Les recettes budgétaires liquides sont en nette évolution entre 2013 et 2015. Sous le vocable de recettes liquides, il faut entendre la part des recettes recouvrées qui sont susceptibles d'être utilisées effectivement pour faire face aux dépenses de l'Etat. En d'autres termes, c'est la différence entre les recettes brutes recouvrées et les recettes non liquides.

Sont considérées comme recettes non

liquides, l'ensemble des recettes qui échappent aux caisses de l'Etat suite aux avantages fiscaux accordés par l'Etat à certains contribuables sous forme d'exonérations, de chèques trésor (dépenses fiscales) auxquels s'ajoutent les prélèvements opérés sur les recettes fiscales pour subventionner les produits pétroliers (Soutien à la politique pétrolière- SPP-). Entre 2013 et 2015, les recettes budgétaires liquides ont connu un taux d'accroissement substantiel de 44,1%. On note une hausse des dites recettes de 26,6% entre 2013 et 2014.

La tendance haussière des recettes liquides se confirme au cours des premiers semestres.

De 2013 à 2016, les recettes budgétaires liquides recouvrées au cours des premiers semestres dégagent un taux d'accroissement de 51,2%

A l'analyse de l'environnement des activités de l'OTR, l'on se rend à l'évidence que ces performances ont été possibles grâce :

- à la rigueur dans le processus de collecte des recettes ;
- aux différentes réformes visant à rendre des services de qualité aux contribuables ;

• aux mesures prises pour sécuriser la collecte des recettes à travers notamment la collecte des recettes par les banques ;

• le renforcement du contrôle fiscal et de l'analyse des risques ;

• à la lutte engagée contre la fraude et la corruption ;

• à la communication et à la sensibilisation des contribuables ;

• à la collaboration des contribuables et des partenaires.

L'OTR saisit le créneau que lui offrent ses partenaires de la presse, pour rendre hommage au Chef de l'Etat et à son Gouvernement pour l'appui constant dont il bénéficie dans la réalisation de sa mission.

L'Office salue le sérieux et la collaboration des contribuables qui ont accepté prendre le train de la transparence et invite les autres à leur emboîter le pas.

Enfin, l'Office demeure reconnaissant à tout le public togolais qui, sans cesse, contribue à lutter contre la corruption en appelant le n° vert 8280.

Source : L'Office Togolais des Recettes. ■

La Rédaction



AVIS DE DECÈS

Son Excellence Mr KLASSOU Sélom, Premier Ministre, son épouse et leurs enfants.
Togbé Ahuawoto Savado Zankli LAWSON VIII, Chef traditionnel de la ville d'Aného (Préfecture des Lacs).
Togbui Odjima KALIPE IV, Chef du Canton de Vogan (Préfecture de Vo).
La Collectivité FOLI-SOSRO d'Adokpémé (Aného).
La famille EKUE-KUKPIN d'Agbodji (Aného).
La famille AMEGANVI d'Agbodji.
La famille AFFELY en République de Côte d'Ivoire (RCI).
La famille TOLLA (RCI).
La famille OKA (RCI).
La famille HOUPHOUËT (RCI).
La famille AGBOH AHOUELETE de Lomé et de Vogan.
Son Excellence Mgr Denis AMUZU-DZAKPAH, Archevêque Métropolitain de Lomé.
Son Excellence Mgr Benoît ALOWONOU, Evêque du Diocèse de Kpalimé.
Révérend Père HODJI Luc, Curé de la Paroisse Sainte Croix de Sanguéra, ses frères, sœurs, cousins, cousines et leurs enfants.
Révérend Père AZIABLI Johannes, Curé de la Paroisse Sainte Marie Reine du Monde de Bè et ses Vicaires.
Noble Ordre des Chevaliers et Dames Auxiliaires de Saint Jean International.
Les familles parentes, alliées et amies

Ont la profonde douleur de vous faire part du rappel à Dieu de leur très chère et regrettée :

Noble Dame AMEGANVI-KANGNI Adakou Lucie,
épouse AGBOH AHOUELETE

Agent technique de Santé à la retraite

Pieusement endormie dans le Seigneur le 07 août 2016 à Lomé dans sa 75^e année.

Jeudi 08 septembre 2016

18h30 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte, sis à Bè Pa de Souza, 4, rue Gaïfou à Lomé.

Vendredi 09 septembre 2016

08h00 : Levée du corps
09h00 : Messe d'enterrement à la Paroisse Sainte Marie-Reine du Monde de Bè, suivie de l'inhumation au cimetière de Bè-Kpota.
Les salutations d'usage seront reçues dans la maison mortuaire.

Dimanche 11 septembre 2016

10h00 : Messe d'actions de grâce en la même église.
Les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'église.

Maison mortuaire :

Domicile de la défunte, maison AGBOH sise à Bè Pa de Souza, 4, rue Gaïfou, 4^e rue après le Collège Polytechnique Bruce (TADJIN).